COMITATO LINGUISTICO
ITALIANO PER STRANIERI DAL 1986

TERMES ET CONDITIONS

1 - INSCRIPTION
Pour confirmer le cours et l'hébergement (si demandé), l'étudiant doit envoyer le formulaire d'inscription dûment rempli et signé et payer les frais d'inscription de 65 €.
Pour s'inscrire, il est nécessaire de remplir le formulaire d'inscription et de l'envoyer, accompagné du reçu de paiement des frais d'inscription de 65 €, par e-mail ou par courrier dans les 3 semaines précédant le début du cours choisi.

Le paiement des frais d'inscription peut s'effectuer par :

- Virement bancaire sur notre compte courant :

UNICREDIT BANCA
Numéro de compte : 000106044679
Nom : COMITATO LINGUISTICO
Agence : Perugia Fontivegge
Code Bic SWIFT : UNCRITM1J03
IBAN : IT 41S0200803033000106044679
Les éventuels frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.

- PAYPAL
- Directement sur place par carte de crédit ou en espèces.

Le paiement du cours est dû au début du cours lui-même.

2 - COURS

Leçons, cours et frais d'inscription

Les frais d'inscription de 65,00 € ne sont pas inclus dans le prix du cours. Ils sont valables **12 mois à compter de la date de début du cours**. Ils comprennent : un kit de bienvenue, l'assistance, l'assurance et les services à l'école, ainsi que des photocopies supplémentaires du manuel.

Calendrier et modalités de prestation :

- Les cours n'ont pas lieu pendant les jours fériés nationaux et les leçons perdues ne sont pas rattrapées. Nous vous invitons à consulter les jours fériés sur notre calendrier.
- Les cours ont lieu du lundi au vendredi.
- En cas d'absence (pour raisons personnelles) aux cours de groupe, aucun rattrapage n'est prévu.
- L'Institut se réserve le droit discrétionnaire de déplacer un étudiant d'un cours à un autre, en cas de difficulté d'apprentissage et/ou pour des exigences didactico-logistiques de l'école ou de la classe.

- Les cours individuels, dont le calendrier est flexible et modifiable, doivent être annulés ou reportés avec un préavis d'au moins 24 heures. Si l'annulation intervient après ce délai, le montant total sera facturé.
- Les cours en présentiel, qu'ils soient individuels ou en groupe, peuvent être dispensés en ligne en cas de force majeure (événement rare, indépendant de la volonté de la direction). L'école doit alors avertir formellement les participants et en expliquer les raisons. Les absences lors de ces cours sont comptabilisées comme lors des cours en présentiel.
- Le déroulement des cours en groupe requiert un minimum de 4 étudiants. Pour garantir la qualité des cours, même si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, l'école s'engage à proposer le cours selon les modalités suivantes :

Cours de groupe standard :
3 participants = 15 leçons par semaine
1-2 participants = 10 leçons par semaine

Cours de groupe intensifs :
3 participants = 20 leçons par semaine
1-2 participants = 15 leçons par semaine

Dans les deux cas, le prix reste inchangé par rapport au prix de groupe avec 4 participants.

3 - HÉBERGEMENT

L'école ne gère pas directement les logements des étudiants, mais utilise des prestataires externes, dont elle vérifie la qualité des services offerts.
Les réservations de logement sont gérées par l'école, qui agit comme intermédiaire entre l'étudiant et le prestataire. L'école s'engage à fournir toutes les informations et coûts relatifs, et à conclure la réservation au nom et pour le compte de l'étudiant. Le paiement et le check-in sont effectués directement par l'étudiant auprès du propriétaire.

En tant qu'intermédiaire, l'école n'est pas responsable des éventuels dommages subis ou causés par l'étudiant, ni des éventuelles défaillances du prestataire du logement. L'école ne peut donc pas effectuer de remboursements ou de remises de sa propre initiative sans l'autorisation du prestataire.

4 - VISA D'ÉTUDE

Les étudiants nécessitant un visa d'entrée en Italie pour des raisons d'étude peuvent obtenir des informations supplémentaires sur le site web : (http://vistoperitalia.esteri.it/home/en). Il est également conseillé de contacter les autorités consulaires italiennes de leur pays pour accomplir les démarches nécessaires.
Après réception par avance du paiement des services réservés (100 % du cours et éventuelle caution pour l'hébergement), l'école fournira par e-mail ou courrier certifié le **certificat

d'inscriptionet tout autre document requis par l'ambassade pour l'obtention du visa d'entrée en Italie.
Dans les 8 jours suivant l'arrivée,l'étudiant doit se présenter à la prefecture pour obtenir un permis de séjour. Des informations et une assistance seront fournies une fois arrivé en Italie et le cours commencé.

En cas de refus de visa, l'étudiant devra présenter une lettre officielle de refus émise par l'autorité compétente. Dans ce cas, l'école remboursera la totalité des sommes reçues, à l'exception de 350 € de frais administratifs. Les éventuels frais bancaires liés au remboursement sont à la charge du destinataire.

Si l'étudiant, après obtention du visa, décide pour des raisons personnelles d'annuler son inscription, il devra demander la révocation du visa et fournir à l'école une copie de la lettre émise par l'ambassade italienne. Là encore, l'école remboursera le montant payé, moins 350 € de frais administratifs. Les éventuels frais bancaires sont à la charge du destinataire.

5 - ASSURANCE

Tous les étudiants inscrits aux cours sont couverts par une assurance (sauf en cas de fraude ou de faute grave) pour tout accident survenu dans les locaux de l'école.
L'école n'assume pas la responsabilité en cas de maladie, d'accident ou de responsabilité civile pour des événements survenus en dehors de ses locaux.
Les citoyens de l'Union Européenne, de la Suisse, du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande, en possession de la Carte Européenne d'Assurance Maladie, ont droit à des soins gratuits en Italie, y compris pour des soins non urgents.
Les citoyens non-européens doivent souscrire une assurance santé, avant leur départ, couvrant toute la durée de leur séjour en Italie et sur le territoire européen.

6 - RÉSILIATION DU CONTRAT

L'école a le droit de résilier le contrat et de conserver la somme versée (et d'en exiger le solde) en cas de manquement de la part de l'étudiant :

-En cas de non-paiement d'une partie des frais de cours ;
-En cas de comportements inappropriés, causant gêne ou perturbation aux autres, ou de non-respect du présent règlement ou des règles de vie commune.

En cas de force majeure (événement rare, indépendant de la volonté de la direction de l'école, comme une pandémie, des conditions météorologiques extrêmes, etc.), si l'école ne peut assurer le cours prévu dans son intégralité, elle pourra interrompre les leçons, en en informant officiellement l'étudiant. Celui-ci pourra alors choisir l'une des deux options :

a) Poursuivre le cours en ligne (si le cours interrompu était en présentiel)
b) Recevoir un bon valable 24 mois**, correspondant à la partie du cours non encore suivie

L'étudiant disposera d'une période limitée, d'une ou plusieurs semaines (selon la gravité de la situation), pour faire son choix et en informer l'école par e-mail.

7 - MODIFICATIONS ET ANNULATIONS – DÉLAIS DE PRÉAVIS

Si le COMITATO LINGUISTICO rejette l'inscription, l'étudiant a droit à un remboursement complet dans les 30 jours.

L'étudiant peut résilier le contrat et annuler son inscription au cours, en le notifiant par écrit, par e-mail.
Quel que soit le motif, les délais de préavis pour obtenir un remboursement sont les suivants :

Remboursement du cours et de l'hébergement avant l'arrivée :

Une fois que le COMITATO LINGUISTICO a accepté l'inscription et envoyé la confirmation écrite, les frais d'inscription et les éventuels acomptes ne sont plus remboursables.

Remboursement du cours après l'arrivée :

Si l'étudiant ne suit pas ou interrompt le cours après son début, aucun remboursement ne sera accordé. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé. Les leçons manquées ne sont pas remboursées.
Pour avoir droit à un remboursement, il est nécessaire d'envoyer un préavis d'au moins 2 semaines avant la date d'annulation ou d'interruption. Si ces conditions sont remplies, l'étudiant aura droit au remboursement complet de la période restante, moins 150 € de frais d'annulation.
Il est possible de passer à un cours plus intensif, mais pas l'inverse.

Remboursement de l'hébergement après l'arrivée:

Aucun remboursement n'est prévu en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.
Un préavis d'au moins 2 semaines est nécessaire pour obtenir un remboursement. Si ces conditions sont respectées, l'étudiant pourra obtenir le remboursement complet de la période restante, moins 150 € de frais d'annulatio.